

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3972

23 décembre 2014

SOMMAIRE

22Three Racing S.A.	190610	Arc Global (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	190617
3 D Communication	190613	Areca SICAV SIF	190614
ABC S.A.	190616	AsiaLux Import Export S.A.	190615
ABF Lux SA	190617	A.T.U. MEP Trust S.à r.l.	190612
ACMO S.à r.l.	190617	Avilux Travel S.A.	190655
AD Corporate Services S.à.r.l.	190615	Hornet Holdings Ltd.	190616
Adepa Global Services S.A.	190617	RJR Global Investments (Lux) S.à r.l.	190637
A - Grand Prix	190611	Sasof III Luxembourg S.à r.l.	190618
Aircraft Solutions Lux XI S.à r.l.	190616	Scarabénoir S.à r.l.	190653
Aircraft Solutions Lux XIV S.à r.l.	190615	SDA.Lux S.A.	190610
Aircraft Solutions Lux XV S.à r.l.	190614	Seril	190654
Airetsa S.A.	190655	Simac Professional S.A.	190610
Allseeds Industrial S.A.	190610	SpectraLegal Finance (Luxembourg) S.à r.l.	190630
Allseeds S.A.	190610	Taha International S.A.	190648
AltaFund Value-Add I	190615	Ukrainian Contact Centers	190613
Altcorp SA	190612	United One Renting SC	190613
Alticrest S.à r.l.	190611	UP2YOU	190613
AMB Fund Luxembourg 3 S.à r.l.	190616	Westrock Coffee International S.à r.l. ..	190644
AMP Capital Investors (IDF II JPY N°1) S.à r.l.	190612	Wise Risk Consulting SC	190613
Amundi Funds	190612	Zebralia Holding S.à r.l.	190611
Anchorage IO II S.à r.l.	190614	Zogar Management S.A.	190611
Andaes S.à r.l.	190614		
Apasco Services S.à r.l.	190656		
Aquila Sachwert-Basisfonds I (Wald) S.A.	190616		

Simac Professional S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4946 Bascharage, 3, rue Pierre Schuetz.
R.C.S. Luxembourg B 170.189.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014195486/9.

(140218258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

SDA.Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 41, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 95.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014195473/9.

(140218321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Allseeds Industrial S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 7.500.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 170.347.

Le bilan au 30 juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014195656/10.

(140218726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Allseeds S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 5.004.699,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 154.405.

Le bilan au 30 juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014195658/10.

(140218727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

22Three Racing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 160.607.

L'assemblée générale annuelle tenue le 25 août 2014, a pris note de la démission de Monsieur Guy BAUMANN en tant qu'administrateur de catégorie A. De plus, Monsieur François MEUNIER et Madame Sarah BRAVETTI, domiciliés professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été nommés Administrateurs de catégorie A. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 08.12.2014.

Pour: 22THREE RACING S.A.

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Référence de publication: 2014195644/16.

(140218171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

A - Grand Prix, Société Anonyme.

Siège social: L-6312 Beaufort, 14, route d'Espeldorf.
R.C.S. Luxembourg B 123.232.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A - Grand Prix S.A.

Référence de publication: 2014195651/10.

(140218402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

AltiCrest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 166.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195661/10.

(140219040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Zogar Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 158.549.

EXTRAIT

Par décision de l'Actionnaire Unique du 30 novembre 2014: -

- la démission de M. Kenneth Nils Erik Carlsson de son mandat d'Administrateur de la société est acceptée avec effet immédiat et ne sera pas remplacé.
- la démission de M. Hilden Ari-Pekka Antero de son mandat d'Administrateur de la société est acceptée avec effet immédiat et ne sera pas remplacé.

Luxembourg, le 30 novembre 2014.

Pour ZOGAR MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2014195639/15.

(140217845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Zebraia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.257.

Changement suivant le contrat de cession de parts sociales du 19 novembre 2014:

- Ancienne situation associée:

S.S.V. Holding S.A. 204.351 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Startel Holding B.V., une société privée,

ayant son siège social à Strawinskylaan 331, 1077 XX, Amsterdam,

Pays-Bas, enregistré à la Chambre de Commerce d'Amsterdam

sous le numéro 34109748. 204.351 parts sociales

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Zebraia Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014195633/19.

(140217534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Amundi Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 68.806.

Le Bilan au 30 juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014195691/10.

(140218766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

AMP Capital Investors (IDF II JPY N°1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 176.554.

—
EXTRAIT

En date du 08 décembre 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Alan Botfield, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Madame Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014195686/14.

(140218880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Altcorp SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïenceie.

R.C.S. Luxembourg B 172.157.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 5 décembre 2014 sous la référence L140216579.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014195683/13.

(140218422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

A.T.U. MEP Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 169.793.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société du 4 décembre 2014 a décidé de clôturer la liquidation volontaire. Les livres et documents sociaux seront déposés pour une période d'au moins 5 années au bureau de la société Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Pour extrait

Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2014194619/17.

(140217936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

UP2YOU, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 162.768.

Par la présente, la soussignée SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN S.A., ayant son siège social à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, déclare avoir dénoncé ce 1^{er} décembre 2014 par courrier auprès de la société UP2YOU, société anonyme inscrite section B numéro 162768, le contrat de domiciliation qui la liait à elle, ainsi que le siège social fixé à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014194560/11.

(140217139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

UCC, Ukrainian Contact Centers, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: EUR 153.750,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 138.515.

Le bilan au 31 décembre 2013 de la société a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Un mandataire

Référence de publication: 2014194556/11.

(140216540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

United One Renting SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 5.242.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait des résolutions de l'assemblée du 26 septembre 2014*

L'assemblée générale décide la dissolution de la société civile et prononce sa clôture de liquidation volontaire pour le 27/12/2014.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014194559/12.

(140216412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

3 D Communication, Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 400, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 92.347.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014194601/9.

(140216514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Wise Risk Consulting SC, Société Civile.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 30, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg E 5.286.

1) M. LEDUR Philippe possède 34 parts.

2) M. ADAM Stéphane possède 33 parts.

3) M. QUOIRIN Jean-Louis, né le 28 avril 1977 à Arlon (Belgique), demeurant au 26, Rue de la Rochette B-6723 Habay-La-Vieille (Belgique), possède 33 parts.

Référence de publication: 2014194584/11.

(140216435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Aircraft Solutions Lux XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 91.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.863.

Les comptes annuels de Aircraft Solutions Lux XV S.à r.l. B171863 au Décembre 31, 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aircraft Solutions Lux XV S.à r.l.

Référence de publication: 2014194631/11.

(140218017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Anchorage IO II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.318.200,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.760.

EXTRAIT

La Société a pris connaissance du changement d'adresse professionnelle de son gérant, Monsieur Hugo Froment, à savoir:

6, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014194645/16.

(140218204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Andaes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 123.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014194646/11.

(140218132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Areca SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.707.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194697/10.

(140217771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

AsiaLux Import Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 181.065.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenu le 15 juillet 2014, que Monsieur EINSWEILER Lucien, pensionné, demeurant professionnellement à L-7327 Steinsel, 35, rue J.-F. Kennedy, a été nommé nouvel administrateur en remplaçant Madame DE FERRIERES Murielle jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014194654/12.

(140217587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Aircraft Solutions Lux XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 70.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 171.046.

Les comptes annuels de Aircraft Solutions Lux XIV S.à r.l. B171046 au Décembre 31, 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aircraft Solutions Lux XIV S.à r.l.

Référence de publication: 2014194630/11.

(140218037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

AltaFund Value-Add I, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 159.249.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194639/10.

(140218053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

AD Corporate Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 79.361.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société AD Corporate Services Sarl tenue au siège de la société en date du 3 décembre 2014

Tous les associés étant présents.

Les associés confirment:

La cession de 62 parts sociales de Monsieur Thierry BECKRICH, né le 1^{er} mai 1961 à Ixelles (Belgique) et demeurant au 50, me Baillet à B - 6791 LATOUR

à

la société Comptalux S.A., dont le siège social se situe au 165A, route de Longwy à L - 4751 PETANGE, immatriculée au RCSL sous le numéro B87126

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

AD CORPORATE SERVICES SARL

Thierry BECKRICH

Associé

Référence de publication: 2014194663/21.

(140217687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Aircraft Solutions Lux XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 26.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 163.131.

Les comptes annuels de Aircraft Solutions Lux XI S.à r.l. B163131 au Décembre 31, 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aircraft Solutions Lux XI S.à r.l.

Référence de publication: 2014194628/11.

(140218034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Hornet Holdings Ltd., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 173.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2014194259/11.

(140216973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Aquila Sachwert-Basisfonds I (Wald) S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 167.522.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014194653/10.

(140218050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

ABC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 113.484.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 novembre 2014

- la cooptation de Monsieur Fabrice CAURLA, expert-comptable, né le 04 février 1983 à Esch-sur-Alzette (L), demeurant au 3, rue Emile Eischen à L-4107 Esch-sur-Alzette, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Alain Vasseur démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Certifié sincère et conforme

ABC S.A.

Référence de publication: 2014194659/13.

(140217863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

AMB Fund Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 123.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014194683/9.

(140217819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Adepa Global Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 158.609.

—
EXTRAIT

Moyennant cette lettre je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de la société ADEPA GLOBAL SERVICES, S.A. («AGS»)

Pully, le 13 Octobre 2014.

Pour extrait conforme

José Pedro Garcia Torres Caldeira Da Silva

Référence de publication: 2014194665/13.

(140218351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

ACMO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.517.225,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 140.857.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance du changement d'adresse professionnelle de son gérant, Monsieur Hugo Froment, à savoir:

6, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014194662/16.

(140218202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

ABF Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 24, Bohey.
R.C.S. Luxembourg B 93.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2014194660/10.

(140217618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Arc Global (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 190.960.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 8 décembre 2014

Résolution unique

Le Conseil de gérance constate que le numéro d'enregistrement de l'Associé Unique, la société ARC Global Holdco, LLC avec la Division of Corporations de Delaware est 5219363.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Yves Cheret

Gérant

Référence de publication: 2014194694/15.

(140217604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Sasof III Luxembourg S.à .r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1417 4, rue Dick.

R.C.S. Luxembourg B 192.494.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty seventh of November,
before Maître Jean-Paul Meyers, civil law notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

SASOF International Master Fund III LP, an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at dms house, 20 Genesis Close, P.O. Box 1344, Grand Cayman, KY1-1108, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of limited Partnership under number DM-74281, represented by its general partner, Apollo Aviation Services III LP, an exempted limited partnership governed by under the laws of the Cayman Islands, with registered office at DMS Corporate Services Ltd, d ms House, 20 Genesis Close, P.O. Box 1344, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar under the number DM-74285,

duly represented by Mr Serge Bernard, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Miami, on September 30, 2014.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), which is hereby incorporated:

Chapter I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name.

1.1. The Company has been formed as a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) and is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

1.2. The Company’s name is “SASOF III Luxembourg S.à r.l.” (the “Company”).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a special majority resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. In the event that the single manager or the board of managers of the Company determines, in its sole discretion, that extraordinary social, economic, political or military developments or events have occurred or are imminent may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The corporate object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer,

encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques, methods and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is incorporated for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a special majority resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

Chapter II. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company's share capital is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000) represented by one hundred (100) class A shares, one hundred (100) class B shares, one hundred (100) class C shares, one hundred (100) class D shares, one hundred (100) class E shares, one hundred (100) class F shares, one hundred (100) class G shares, one hundred (100) class H shares, one hundred (100) class I shares and one hundred (100) class J shares (collectively the "Shares") in registered form without designation of a nominal value, all subscribed and fully paid-up.

5.2. Both a separate special reserve account and a separate share premium reserve account shall be set up for and assigned to each class of Shares of the Company.

5.3. Any share premium paid in respect of any Shares of any given class upon their issuance shall be allocated to the specific and relevant share premium reserve account of the Company. Any share premium reserve account may be incorporated into the share capital of the Company, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the Company may accept contributions of any kind within the limits set forth by the Law without issuing shares or other securities in consideration and allocate such contributions to the share premium reserve account of the relevant class of Shares. The amount of any share premium reserve account may be used, at the sole discretion and by an ordinary resolution of the shareholders, to provide for the payment of the Shares of the relevant class of Shares which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

5.4. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a special majority resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles the holder to the rights and privileges attached thereto as set out in these Articles and in any shareholders' agreement, as may be entered into and amended by and among the shareholders from time to time.

6.2. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is recognized per Share. Joint owners of one Share must appoint a sole person as their joint representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of Shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company.

A Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. Each class of Shares may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of any other class of Shares or of the Company itself.

Chapter III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one (1) or more managers appointed by ordinary resolution of the shareholders who shall determine the term of their office. If several managers have been appointed, they shall collectively constitute a board of managers. The managers need not to be shareholders and may be physical persons or legal entities.

7.2. The members of the board of managers might be split into two (2) separate classes of managers, respectively “A manager(s)” and “B manager(s)”.

7.3. The managers are eligible for reappointment but may be dismissed ad nutum (i.e. at any time, without any duty to show cause and without indemnity) by an ordinary resolution of the shareholders. A manager can resign at any time, but a resigning manager shall continue to hold office until his/her/its successor has been appointed.

Art. 8. Powers of the manager(s).

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or the board of managers, as appropriate, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one (1) or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one (1) manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 and 10.2 of the Articles.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company’s corporate interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers, in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his/her proxy. A manager may also appoint another manager as his/her proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent A manager(s) and B manager(s) were appointed, at least one A manager and one B manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of A manager(s) and B manager(s) such resolutions must be approved by at least one A manager and one B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in-person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation.

10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signature of any two (2) managers of the Company.

10.2. If the general meeting of shareholders decided to create two (2) classes of managers (A manager(s) and B manager(s)), the Company will only be bound by the joint signature of any A manager together with any B manager.

10.3. The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. In connection with their mandate, the managers assume no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name and on behalf of the Company, provided such commitments are in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2. To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by

reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3. To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 192 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or wilful default.

Chapter IV. General Meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The general meeting of the shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company within the limits of the Law.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to his/her/its shareholding. Each Share is entitled to one vote.

12.3. Without prejudice to articles 12.4 and 12.5 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of the shareholders of the Company.

12.4. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.5. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Procedure.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. General meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices for the general meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any general meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his/her/its proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Ordinary resolutions of the shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. For the avoidance of doubt, each class of Shares has equal voting rights and no distinction is made between the respective classes of Shares when determining the majority or quorum other than for the voting affecting the rights of the shareholders.

13.9. Notwithstanding the above paragraph, any resolution of the general meeting of shareholders of the Company, affecting the rights of the holders of Shares of any class vis-à-vis the rights of the holders of Shares of any other class(es), shall be subject to a resolution both of all the shareholders of the Company and of the shareholders of such class of Shares or the shareholders of the respective classes of Shares.

13.10. Special majority resolutions of the shareholders to inter alia modify or amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three (3/4) quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase their respective participation in the Company.

13.11. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

Chapter V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Financial Year and annual general meeting.

14.1. The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the manager(s), auditor(s) (if any) and shareholder(s) of the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 1.00 p.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the financial operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors ("commissaires").

15.2. To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one (1) or several independent qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés").

15.3. The statutory/independent qualified auditor(s) (who shall not be a shareholder and may be a physical person or legal entity) shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

15.4. The statutory/external auditor(s) will be appointed by an ordinary resolution of the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.4 of these Articles.

16.2. The general meeting of the shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend in favour of any holder of any Shares of any given class or transfer it to any reserve corresponding to any class of Shares or to carry it forward.

16.3. Any profit which is not distributed to the shareholders in accordance with article 16.2 above may, at the sole discretion of the shareholders, be allocated to the reserve accounts corresponding to the Shares of any given class.

16.4. The balance of the net profits is at the disposal of the shareholders which may resolve to distribute such net profits among the classes of Shares, commensurate to the shareholding of each shareholder within the relevant class of Shares and to allocate to any classes of Shares and relevant share premium reserve account of such class a cumulative preferential annual dividend to be freely determined by the shareholders.

16.5. Interim dividends may be distributed, at any time, under the conditions and subject to the limitations set forth as follows:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) if after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

16.6. The Company may redeem its own Shares of any given class, mutatis mutandis, under the conditions and limited set forth in article 16.5.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation

17.1. The shareholders may dissolve the Company, at any time, by a special majority resolution.

17.2. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one (1) or several liquidators (who shall not be a shareholder of the Company and may be a physical person or a legal entity) appointed by a special

majority resolution of the general meeting of shareholders, which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.3. The liquidation proceeds (boni de liquidation) resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be distributed and paid to the holders of the relevant Shares of the any existing class of Shares (i) pursuant to the distribution rules set forth in article 16 of these Articles and (ii) at the level of each existing class of Shares.

Chapter VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, SASOF International Master Fund III LP, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe the one hundred (100) class A shares, one hundred (100) class B shares, one hundred (100) class C shares, one hundred (100) class D shares, one hundred (100) class E shares, one hundred (100) class F shares, one hundred (100) class G shares, one hundred (100) class H shares, one hundred (100) class I shares and one hundred (100) class J shares in registered form, without designation of a nominal value, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twenty thousand United State dollars (USD 20,000).

The amount of twenty thousand United State dollars (USD 20,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1.600,- €.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to set at three (3) the number of managers and to appoint the following persons as managers of the Company for a term which shall expire after the annual general meeting to be held in 2018:

- Mr. William Davis HOFFMAN, businessman, born on September 25, 1961 in New York, U.S.A., residing professionally at Apollo Aviation Management Limited, Connaught House, 1 Burlington Road, Dublin 4, Ireland;
- Mr. Carlo SCHNEIDER, business consultant, born on June 8, 1967, in Ettelbruck, Luxembourg, residing at 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Claude SCHROEDER, chartered accountant, born on March 2, 1973, residing professionally at 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder resolve to split the board of managers into two (2) separate classes of managers, namely "A manager(s)" and "B manager(s)" and to appoint the above board members as follows:

- Mr. William Davis HOFFMAN, as A manager;
- Mr. Carlo SCHNEIDER, as B manager; and
- Mr. Claude SCHROEDER, as B manager.

Third resolution

The sole shareholder resolves to set the registered office of the Company at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date first mentioned above.

The present deed, having been read to the proxyholder of the appearing party, was then signed by the proxyholder and the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept du mois de novembre,
par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,⁷
a comparu

SASOF International Master Fund III LP, une société régie par le droit des Iles Caïman, ayant son siège social à dms house, 20 Genesis Close, P.O. Box 1344, Grand Cayman, KY1-1108, Iles Caïman, enregistrée au registre des sociétés en commandite des Iles Caïman sous le numéro DM-74281, représentée par son gérant, Apollo Aviation Services III LP, une société régie par le droit des Iles Caïman, ayant son siège social à DMS Corporate Services Ltd, dms House, 20 Genesis Close, P.O. Box 1344, Grand Cayman KY1-1108, enregistrée au registre des Iles Caïman sous le numéro DM-74285,

dûment représentée par Monsieur Serge Bernard, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Miami, le 30 septembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée, laquelle est ainsi constituée:

Chapitre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination.

1.1. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présent statuts (les «Statuts»).

1.2. La dénomination sociale de la Société est «SASOF III Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans les limites de la municipalité par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg sur décision spéciale à la majorité renforcée des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Si le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance de la Société estime, à son entière discrétion, que des événements extraordinaires d'ordre social, économique, politique ou militaire de nature à compromettre la poursuite normale de l'activité de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, alors le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales qui ont justifié un tel transfert. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, d'acquisition, et d'échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs mobilières de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général, toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer, directement ou indirectement, des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion de portefeuilles de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, créances et emprunts obligataires et tout autre type d'instrument de dette et/ou de titres donnant accès au capital. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs mobilières de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'assurer leur gestion efficace, y compris toute technique et instrument visant à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favoriseraient ou se rapporteraient, directement ou indirectement, à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, sur décision spéciale à la majorité renforcée des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs de ses associés.

Chapitre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000) représenté par cent (100) parts sociales A, cent (100) parts sociales B, cent (100) parts sociales C, cent (100) parts sociales D, cent (100) parts sociales E, cent (100) parts sociales F, cent (100) parts sociales G, cent (100) parts sociales H, cent (100) parts sociales I et cent (100) parts sociales J sous forme nominative (ensemble les «Parts Sociales»), sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Un compte de réserve spéciale et un compte de réserve de prime d'émission doivent être distinctivement mis en place pour chacune des catégories de Parts Sociales de la Société et attribués à chaque d'entre elles.

5.3. Toute prime d'émission versée en contrepartie de l'émission de Parts Sociales d'une catégorie donnée doit être affectée au compte de réserve de prime d'émission spécifique et concerné de la Société. Le capital social de la Société peut être augmenté par incorporation de tout compte de réserve de prime d'émission, sous réserve des dispositions prévues par les Statuts. En outre, la Société peut accepter des apports de tout type dans les limites définies par la Loi sans que de nouvelles parts sociales ou autres titres ne soient émis en contrepartie et d'allouer ces apports au compte de réserve de prime d'émission de la catégorie de Parts Sociales concernée. Le montant inscrit sur tout compte de réserve de prime d'émission peut être, à la seule discrétion et sur décision ordinaire de l'assemblée générale des associés, utilisé pour payer les Parts Sociales de la catégorie concernée (lesquelles peuvent être rachetées auprès des associés par la Société), pour compenser les pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou pour être affecté à la réserve légale.

5.4. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises sur décision spéciale à la majorité renforcée des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur aux droits et privilèges qui y sont attachés selon les règles énoncées dans les présents Statuts et dans tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu entre les associés de la Société et modifié de temps à autre.

6.2. Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale n'est admis. Les copropriétaires d'une Part Sociale sont tenus de désigner une seule et même personne comme leur représentant commun auprès de la Société.

6.3. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de Parts Sociales (inter vivos) à des non associés est soumis à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Un transfert de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après notification à la Société ou acceptation par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et pourra être consulté par chaque associé qui en ferait la demande.

6.5. Chaque catégorie de Parts Sociales peut être liquidée séparément des autres catégories sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation de toute autre catégorie de Parts Sociales ou de la Société elle-même.

Chapitre III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par décision ordinaire des associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront ensemble un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas nécessairement associés et peuvent être une personne physique ou une personne morale.

7.2. Les membres du conseil de gérance peuvent être répartis en deux (2) classes distinctes de gérants, nommées respectivement «gérant(s) A» et «gérant(s) B».

7.3. Les gérants sont rééligibles mais ils peuvent être révoqués ad nutum (c'est-à-dire à tout moment, sans motif et sans indemnité) sur décision ordinaire des associés. Un gérant peut démissionner à tout moment mais celui-ci sera tenu d'exercer de manière provisoire son mandat jusqu'à ce qu'un successeur lui soit désigné.

Art. 8. Pouvoirs des gérants.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés en vertu de la Loi ou des présents Statuts relèveront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un (1) ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un (1) gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 et à l'article 10.2 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Une convocation écrite sera adressée à tous les gérants, par lettre, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique, pour toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société reçu soit en original, soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant aux heures et lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par décision du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, soit en original soit en copie envoyée par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également désigner un autre gérant comme son mandataire par téléphone, sous réserve que cette nomination soit ensuite confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer et agir que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et, si des gérants A et des gérants B ont été nommés, au moins un de chaque classe devra être présent ou représenté. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées et, si des gérants A et des gérants B ont été nommés, ces décisions devront être approuvées par au moins un gérant de chaque classe. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de télécommunication similaire qui permet d'identifier, d'entendre et de parler avec les personnes participant à la réunion. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des décisions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société dans les mêmes conditions que les décisions adoptées au cours d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une décision identique, confirmées soit en original soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux (2) gérants de la Société.

10.2. Dans l'éventualité où deux (2) classes de gérants sont créées (gérants A et gérants B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom et pour le compte de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la

Société, pour toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, convenue ou omise dans le cadre de l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 192 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

Chapitre IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble de la collectivité des associés de la Société. L'assemblée générale dispose des pouvoirs les plus étendus pour décider, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations faites par la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Le droit de vote est proportionnel au nombre de Parts Sociales détenues par chaque associé dans le capital social de la Société. Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

12.3. Sans préjudice des articles 12.4 et 12.5 des présents Statuts, les décisions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés de la Société.

12.4. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par décision circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une décision identique, données soit en original soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.5. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Procédure.

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

13.2. Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4. Les assemblées générales des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées générales.

13.5. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6. Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7. Les décisions ordinaires des associés ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8. Afin d'éviter toute confusion, toutes les catégories de Parts Sociales ont des droits de vote égaux et aucune distinction n'est faite parmi les catégories respectives de Parts Sociales lors de la détermination de la majorité ou du quorum autre que pour le vote affectant les droits des associés.

13.9. Nonobstant le paragraphe précédent, toute décision de l'assemblée générale des associés de la Société, affectant les droits des porteurs de Parts Sociales d'une catégorie quelconque vis-à-vis des droits des porteurs de Parts Sociales de toute(s) autre(s) catégorie(s), doit faire l'objet d'une décision à la fois de tous les associés de la Société et des associés de la catégorie de Parts Sociales qui est concernée ou des associés des catégories de Parts Sociales respectives qui sont concernées.

13.10. Cependant, les décisions spéciales à la majorité renforcée de l'assemblée générale des associés pour inter alia modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.11. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

Chapitre V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

14.4. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 13.00 heures et si ce jour n'est pas un jour ouvrable où les banques sont ouvertes à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire / Réviseur d'entreprise.

15.1. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, les activités financières de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs commissaires.

15.2. Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés.

15.3. Le ou les commissaires ou, le cas échéant, le ou les réviseurs d'entreprises agréés (qui ne peuvent être des associés de la Société et peuvent être une personne physique ou une personne morale) seront désignés pour une durée maximale de six (6) ans et seront rééligibles.

15.4. Le ou les commissaires ou, le cas échéant, le ou les réviseurs d'entreprises seront nommés sur décision ordinaire de l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale requise par la Loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé, augmenté ou réduit selon l'article 5.4 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer de tout excédent. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende en faveur de tout porteur de toutes Parts Sociales d'une catégorie donnée ou de le transférer à la réserve de toute catégorie de Parts Sociales ou de le reporter à nouveau.

16.3. Tout bénéfice qui ne serait pas distribué aux associés conformément à l'article 16.2 ci-dessus peut, à la seule discrétion des associés, être affecté aux comptes de réserve correspondant aux Parts Sociales de toute catégorie donnée.

16.4. Le solde des bénéfices nets est à la disposition des associés qui peuvent décider de distribuer ces bénéfices nets entre les différentes catégories de Parts Sociales, proportionnellement à la participation de chaque associé au sein de chaque catégorie de Parts Sociales concernée et d'allouer au compte de réserve de prime d'émission de la catégorie de Parts Sociales concernée un dividende annuel préférentiel cumulatif devant être déterminé librement par les associés.

16.5. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions et sous réserve des limitations prévues ci-dessous:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est adoptée par les associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

16.6. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales de toute catégorie donnée, mutatis mutandis, dans les conditions et limites prévues à l'article 16.5.

Chapitre VI. Dissolution - Liquidation

17.1. Les associés peuvent dissoudre la Société, à tout moment, par une décision spéciale à la majorité renforcée de l'assemblée générale des associés.

17.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un (1) ou plusieurs liquidateurs (qui ne peuvent être des associés de la Société et peuvent être une personne physique ou une personne morale) nommés par une décision spéciale à la majorité renforcée de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.3. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué et versé aux porteurs des Parts Sociales des catégories existantes concernées (i) conformément aux règles de répartition prévues à l'article 16 de ces Statuts et (ii) au niveau de chaque catégorie de Parts Sociales existante.

Chapitre VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout autre contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Sur ces faits, SASOF International Master Fund III LP, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire cent (100) parts sociales A, cent (100) parts sociales B, cent (100) parts sociales C, cent (100) parts sociales D, cent (100) parts sociales E, cent (100) parts sociales F, cent (100) parts sociales G, cent (100) parts sociales H, cent (100) parts sociales I et cent (100) parts sociales J sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000).

Le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.400,- €.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société pour une période déterminée dont le terme prendra fin à compter de l'assemblée générale annuelle des associés devant être tenue en 2018:

- M. William Davis HOFFMAN, entrepreneur, né le 25 Septembre 1961 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à Apollo Aviation Management Limited, Connaught House, 1 Burlington Road, Dublin 4, Irlande;

- M. Carlo SCHNEIDER, consultant, né le 8 juin 1967 à Ettelbruck, Luxembourg, demeurant professionnellement au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Claude SCHROEDER, expert-comptable, né le 3 mars 1973, demeurant professionnellement au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de répartir le conseil de gérance en deux (2) classes de gérants, respectivement la classe de «gérant(s) A» et la classe de «gérants B», et de répartir les membres nommés ci-dessus comme suit:

- M. William Davis HOFFMAN, gérant A;

- M. Carlo SCHNEIDER, gérant B; et

- M. Claude SCHROEDER, gérant B.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social de la Société au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare, à la requête du mandataire de la partie comparante, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite du présent acte et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Serge Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 décembre 2014. Relation: RED/2014/2428. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 09 décembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014196326/673.

(140218796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

SpectraLegal Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 192.485.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the fourth day of December.

Before the undersigned, Henri Beck, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Thibault Management Services S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 47852,

here represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "SpectraLegal Finance (Luxembourg) S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds

of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting the sole shareholder.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one British pound (GBP 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the sole shareholder, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Without prejudice to article 11.1, the shares are freely transferable to third parties.

6.3. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.4. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by the sole shareholder on request.

6.5. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder, which sets the term of their office. The managers need not be the sole shareholder.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The sole shareholder may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the sole shareholder by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if

the sole shareholder has appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Sole shareholder

Art. 11. Resolutions of the sole shareholder.

11.1. There shall not be a plurality of shareholders in the Company.

11.2. The sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the general meeting of shareholders.

11.3. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of November and ends on the thirty-first (31) of October of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and the sole shareholder to the Company.

12.3. The sole shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved within six (6) months following the end of the relevant financial year by the sole shareholder in writing.

Art. 13. Auditors.

13.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The sole shareholder shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The sole shareholder shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the sole shareholder must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the sole shareholder. The sole shareholder shall appoint one or more liquidators, who need not be the sole shareholder, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the sole shareholder, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2 The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the sole shareholder.

VII. General provisions

16.1 Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and sole shareholder resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the sole shareholder resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the sole shareholder from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of October 2015.

Subscription and payment

Thibault Management Services S.A., represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one British pound (GBP 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. Laure Paklos, born on November 7, 1976, in Metz (France), professionally residing at 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, is appointed as manager of the Company for an indefinite period.
2. The registered office of the Company is located at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le jour quatre décembre,

Par devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Thibault Management Services S.A., une société anonyme constituée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social est établi au 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47852,

ici représentée par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "SpectraLegal Finance (Luxembourg) S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'associé unique.

II. Capital - Parts sociales

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Sans préjudice des dispositions de l'article 11.1., les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.3. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
- 6.4. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de l'associé unique.
- 6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:
- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
 - (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être l'associé unique.
- 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision de l'associé unique.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). L'Associé Unique peut décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

8.2. Procédure

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, sera au Luxembourg.
- (ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que lorsque l'associé unique a nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de tout gérant.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. L'Associé unique

Art. 11. Résolutions de l'associé unique.

- 11.1. La Société ne comptera jamais plus d'un associé.
- 11.2. L'associé unique exercera tous les pouvoirs octroyés par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 11.3. Les résolutions de l'associé unique sont adoptées en assemblée générale ou par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 12.1. L'exercice social commence le premier (1) novembre et se termine le trente-et-un (31) octobre de chaque année.
- 12.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ses gérants et de l'associé unique envers la Société.
- 12.3. L'associé unique peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question par voie de résolutions écrites de l'associé unique.

Art. 13. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

- 13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. L'associé unique nomme les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

- 14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
 - 14.2. L'associé unique décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Il peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
 - 14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:
 - (i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;
 - (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;
 - (iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
 - (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.
- Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et l'associé unique doit immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

- 15.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique. L'associé unique nommera un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associé unique, pour réaliser la liquidation et déterminera leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'associé unique, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 15.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué à l'associé unique.

VII. Dispositions générales

- 16.1 Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les résolutions de l'associé unique peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 16.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des résolutions de l'associé unique, selon le cas,

sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) octobre 2015.

Souscription et libération

Thibault Management Services S.A., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent Euros (EUR 1.100.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Laure Paklos, née le 7 novembre 1976 à Metz (France), de résidence professionnelle au 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, est nommée en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.
2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2420. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196319/401.

(140218714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

RJR Global Investments (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 192.513.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-sixth day of the month of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

Mr. Robert Joseph ROSCHMAN, businessman, born in Ohio (United States of America), on April 11, 1965, a citizen of the United States of America (USA), residing in 6300 NE 1st Avenue, 3rd floor, Fort Lauderdale, FL 33334-1927, United States of America,

here represented by Mrs. Irina FERREIRA, private employee, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, (the "Proxyholder"), by virtue of a proxy given under private seal on November 19, 2014; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which he deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) under the name of “RJR Global Investments (Lux) S.à r.l.”, (the “Company”), which will be governed by the present articles of association (the “Articles”) as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the “Law”).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of interests in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those interests.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may own, develop and manage a portfolio of intellectual property rights, as well as to acquire, develop and dispose of copyrights, patents, trademarks and any other intellectual property rights, and manage those rights by sale, assignment, exchange and any other means. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the management.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple decision of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company’s nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. The corporate capital is set at sixteen thousand United States Dollars (16,000.- USD) represented by sixteen thousand (16,000) sharequotas of one United States Dollar (1.- USD) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders’ meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 6. The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 7. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders’ meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of share-

quotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 8. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account.

The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 9. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 10. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Art. 11. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 12. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 13. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 14. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 15. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 16. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 18. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 19. With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 20. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2014.

Subscription and payment

The Articles thus having been established, the sixteen thousand (16,000) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder, Mr. Robert Joseph ROSCHMAN, pre-named and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of sixteen thousand United States Dollars (16,000.- USD) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
- 2) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:
 - Mr. Christian TAILLEUR, private employee, born in Metz (France), on May 17, 1967, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen;
 - Mr. Keimpe REITSMA, private employee, born in Leiden (The Netherlands), on June 12, 1956, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen; and
 - Mr. James BODY, private employee, born in Clare (Ireland), on April 5, 1976, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
- 3) The Company is validly bound in any circumstances and without restrictions by the joint signature of any two (2) managers.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

Monsieur Robert Joseph ROSCHMAN, homme d'affaires, né à Ohio (Etats-Unis d'Amérique), le 11 avril 1965, demeurant à 6300 NE 1st Avenue, 3^{ème} étage, Fort Lauderdale, FL 33334-1927 (Etats-Unis d'Amérique),

ici représenté par Madame Irina FERREIRA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, (la "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 19 novembre

2014; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l’acte de constitution d’une société à responsabilité limitée qu’il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de “RJR Global Investments (Lux) S.à r.l.”, (la “Société”), laquelle sera régie par les présents statuts (les “Statuts”) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la “Loi”).

Art. 2. L’objet social de la Société est l’accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d’actifs tel qu’ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l’acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d’investissement, de souscription ou d’option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

Pour ce faire, la Société pourra gérer un portefeuille de droits de propriété intellectuelle, ainsi qu’acquérir, développer et céder des droits d’auteur, brevets, marques ainsi que toute autre droit de propriété intellectuelle. Elle pourra gérer ces droits en les vendant, les assignant ou en les échangeant. La Société pourra en outre recevoir ou octroyer des licences sur les droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d’offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l’émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L’adresse du siège social peut être déplacée à l’intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d’ordre politique ou économique de nature à compromettre l’activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l’étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l’étranger jusqu’à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n’aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l’organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu’à l’étranger.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à seize mille dollars des Etats-Unis (16.000,-USD), représenté par seize mille (16.000) parts sociales d’un dollar des Etats-Unis (1,-USD) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu’un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d’application, c’est-à-dire chaque décision de l’associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu’elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l’égard de la Société, qui ne reconnaît qu’un seul propriétaire pour chacune d’elles.

S’il y a plusieurs propriétaires d’une part sociale, la Société a le droit de suspendre l’exercice des droits afférents, jusqu’à ce qu’une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l’usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société.

Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant sont déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les seize mille (16.000) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Robert Joseph ROSCHMAN, pré-qualifié et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme seize mille dollars des Etats-Unis (16.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

- 1) Le siège social est établi à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
- 2) Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Christian TAILLEUR, employé privé, né à Metz (France), le 17 mai 1967, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen;
 - Monsieur Keimpe REITSMA, employé privé, né à Leiden (Pays-Bas), le 12 juin 1956, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen; et
 - Monsieur James BODY, employé privé, né à Clare (Irlande), le 5 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
- 3) La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. FERREIRA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2014 LAC/2014/57184. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196300/337.

(140219228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Westrock Coffee International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 48.640,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 187.157.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Westrock Coffee Company, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the States of Arkansas, having its registered office at 900 S. Shackleford Rd., Suite 200, Little Rock, Arkansas 72211, United States of America, registered with the Records of Domestic and Foreign Corporations held by the Secretary of State of the State of Arkansas under file number 800155242,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Westrock Coffee International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187157 and having a share capital of two hundred five thousand United States dollars (USD 205,000.-) (the Company).

II. The Company has been incorporated on May 6, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 1943 on July 24, 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on July 25, 2014, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the Deed).

III. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company and is duly represented at this meeting, which is consequently regularly constituted.

IV. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty-six thousand three hundred sixty United States dollars (USD 156,360.-) in order to bring it from its present amount of two hundred five thousand United States dollars (USD 205,000.-) represented by (i) twenty thousand five hundred (20,500) class A shares, (ii) twenty thousand five hundred (20,500) class B shares, (iii) twenty thousand five hundred (20,500) class C shares, (iv) twenty thousand five hundred (20,500) class D shares, (v) twenty thousand five hundred (20,500) class E shares, (vi) twenty thousand five hundred (20,500) class F shares, (vii) twenty thousand five hundred (20,500) class G shares, (viii) twenty thousand five hundred (20,500) class H shares, (ix) twenty thousand five hundred (20,500) class I shares and (x) twenty thousand five hundred (20,500) class J shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, to forty-eight thousand six hundred forty United States dollars (USD 48,640) by way of the repurchase and immediate cancellation by the Company of an aggregate amount of one hundred fifty-six thousand three hundred sixty (156,360) shares, consisting of fifteen thousand six hundred thirty-six (15,636) shares of each of the ten (10) outstanding class of shares (i.e. class A to and including class J shares) (the Repurchased Shares) for an aggregate repurchase price of one hundred fifty-six thousand three hundred sixty United States dollars (USD 156,360.-) (the Repurchase Price).

The Sole Shareholder resolves that the Company shall remain indebted to its Sole Shareholder for the Repurchase Price.

Second resolution

As a consequence of the foregoing share capital decrease, the Sole Shareholder resolves to decrease the legal reserve of the Company by an amount of fifteen thousand six hundred and thirty-six United States dollars (USD 15,636.-) in order to bring it from its current amount of twenty thousand five hundred United States dollars (USD 20,500.-) to four thousand eight hundred sixty-four United States Dollars (USD 4,864.-).

The Sole Shareholder resolves that the Company shall remain indebted to its Sole Shareholder for the amount of the decrease of the legal reserve of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges that as per the Deed the share premium account of the Company amounts to at least two million seven hundred three thousand three hundred sixteen United States dollars (USD 2,703,316.-) and is available as a freely distributable reserve (the Available Amount).

Based on the above, the Sole Shareholder resolves to approve and authorize a repayment by the Company to itself of an amount of two million seven hundred two thousand seven hundred eighty-one United States dollars (USD 2,702,781.-) out of the Available Amount (the Share Premium Repayment) and resolves that the Company shall remain indebted to its Sole Shareholder for the amount of the Share Premium Repayment.

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to acknowledge that the Company shall be indebted to the Sole Shareholder for an aggregate amount of two million eight hundred seventy-four thousand seven hundred seventy-seven United States dollars (USD 2,874,777.-).

Fourth resolution

As a consequence of the above share capital decrease, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.2 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **5.2.** The Company’s share capital is set at forty-eight thousand six hundred forty United States dollars (USD 48,640) represented by:

- a) four thousand eight hundred sixty-four (4,864) class A shares (each a Class A Share, collectively the Class A Shares) in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each;
 - b) four thousand eight hundred sixty-four (4,864) class B shares (each a Class B Share, collectively the Class B Shares) in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each;
 - c) four thousand eight hundred sixty-four (4,864) class C shares (each a Class C Share, collectively the Class C Shares) in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each;
 - d) four thousand eight hundred sixty-four (4,864) class D shares (each a Class D Share, collectively the Class D Shares) in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each;
 - e) four thousand eight hundred sixty-four (4,864) class E shares (each a Class E Share, collectively the Class E Shares) in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each;
 - f) four thousand eight hundred sixty-four (4,864) class F shares (each a Class F Share, collectively the Class F Shares) in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each;
 - g) four thousand eight hundred sixty-four (4,864) class G shares (each a Class G Share, collectively the Class G Shares) in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each;
 - h) four thousand eight hundred sixty-four (4,864) class H shares (each a Class H Share, collectively the Class H Shares) in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each;
 - i) four thousand eight hundred sixty-four (4,864) class I shares (each a Class I Share, collectively the Class I Shares) in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each;
 - j) four thousand eight hundred sixty-four (4,864) class J shares (each a Class J Share, collectively the Class J Shares) in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each;
- all subscribed and fully paid-up.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders’ register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancellation of the Repurchased Shares in the shareholders’ register of the Company and to do any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately two thousand Euros (2,000.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt quatrième jour d'octobre.

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Westrock Coffee Company, LLC., une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat d'Arkansas, dont le siège social est établi à 900 S. Shackelford Rd., Suite 200, Little Rock, Arkansas 72211, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Records of Domestic and Foreign Corporations du Secrétaire d'Etat de l'Etat d'Arkansas sous le numéro 800155242,

ici représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. la partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de Westrock Coffee International S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187157 et disposant d'un capital social de deux cent cinq mille dollars américains (USD 205.000,-) (la Société).

II. La Société a été constituée le 6 mai 2014 suivant un acte du notaire instrumentant et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1943 le 24 juillet 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte du notaire instrumentant le 25 juillet 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (l'Acte).

III. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société et est dûment représenté à la présente Assemblée, qui est par conséquent valablement constituée.

IV. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de diminuer le capital social de la Société par un montant de cent cinquante-six mille trois cent soixante dollars américains (USD 156.360,-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent cinq mille dollars américains (USD 205.000,-) représenté par (i) vingt mille cinq cents (20.500) parts sociales de classe A, (ii) vingt mille cinq cents (20.500) parts sociales de classe B, (iii) vingt mille cinq cents (20.500) parts sociales de classe C, (iv) vingt mille cinq cents (20.500) parts sociales de classe D, (v) vingt mille cinq cents (20.500) parts sociales de classe E, (vi) vingt mille cinq cents (20.500) parts sociales de classe F, (vii) vingt mille cinq cents (20.500) parts sociales de classe G, (viii) vingt mille cinq cents (20.500) parts sociales de classe H, (ix) vingt mille cinq cents (20.500) parts sociales de classe I et (x) vingt mille cinq cents (20.500) parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale d'un dollar américain chacune (USD 1,-), à quarante-huit mille six cent quarante dollars américains (USD 48.640) par voie de rachat et d'annulation immédiate par la Société d'un montant total de cent cinquante-six mille trois cent soixante (156.360) parts sociales, consistant en quinze mille six cent trente-six (15.636) parts sociales de chacune des dix (10) classes de parts sociales (à savoir de la classe A à et y compris les parts sociales de classe J) (les Parts Rachetées) pour un prix de rachat total de cent cinquante-six mille trois cent soixante dollars américains (USD 156.360,-) (le Prix de Rachat).

L'Associé Unique décide que la Société restera redevable envers l'Associé Unique quant au Prix de Rachat.

Deuxième résolution

En conséquence de la diminution de capital social qui précède, l'Associé Unique décide de diminuer la réserve légale de la Société par un montant de quinze mille six cent trente-six dollars américains (USD 15.636,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille cinq cents dollars américains (USD 20.500,-) à quatre mille huit cent soixante-quatre dollars américains (USD 4.864,-).

L'Associé Unique décide que la Société restera redevable envers l'Associé Unique quant au montant de la diminution de la réserve légale de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique prend acte qu'à partir de l'Acte, le compte de prime d'émission de la Société s'élève à deux millions sept cent trois mille trois cent seize dollars américains (USD 2.703.316,-) et est disponible en tant que réserve librement distribuable (le Montant Disponible).

Sur base de ce qui précède, l'Associé Unique décide d'approuver et autoriser le remboursement par la Société à son Associé Unique un montant de deux millions sept cent deux mille sept cent quatre-vingt-un dollars américains (USD 2.702.781,-) du Montant Disponible (le Remboursement de la Prime d'Emission) et décide que la Société restera redevable envers l'Associé Unique quant au montant du Remboursement de la Prime d'Emission.

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de prendre acte que la Société restera redevable envers l'Associé Unique d'un montant total de deux millions huit cent soixante-quatorze mille sept cent soixante-dix-sept dollars américains (USD 2.874.777,-).

Quatrième résolution

En conséquence de la diminution de capital social ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.2 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.2.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-huit mille six cent quarante dollars américains (USD 48.640) représenté par:

a) quatre mille huit cent soixante-quatre (4.864) parts sociales de classe A (chacune une Part Sociale de Classe A, collectivement les Parts Sociales de Classe A) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

b) quatre mille huit cent soixante-quatre (4.864) parts sociales de Classe B (chacune une Part Sociale de Classe B, collectivement les Parts Sociales de Classe B) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

c) quatre mille huit cent soixante-quatre (4.864) parts sociales de Classe C (chacune une Part Sociale de Classe C, collectivement les Parts Sociales de Classe C) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

d) quatre mille huit cent soixante-quatre (4.864) parts sociales de Classe D (chacune une Part Sociale de Classe D, collectivement les Parts Sociales de Classe D) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

e) quatre mille huit cent soixante-quatre (4.864) parts sociales de Classe E (chacune une Part Sociale de Classe E, collectivement les Parts Sociales de Classe E) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

f) quatre mille huit cent soixante-quatre (4.864) parts sociales de Classe F (chacune une Part Sociale de Classe F, collectivement les Parts Sociales de Classe F) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

g) quatre mille huit cent soixante-quatre (4.864) parts sociales de Classe G (chacune une Part Sociale de Classe G, collectivement les Parts Sociales de Classe G) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

h) quatre mille huit cent soixante-quatre (4.864) parts sociales de Classe H (chacune une Part Sociale de Classe H, collectivement les Parts Sociales de Classe H) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

i) quatre mille huit cent soixante-quatre (4.864) parts sociales de Classe I (chacune une Part Sociale de Classe I, collectivement les Parts Sociales de Classe I) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

j) quatre mille huit cent soixante-quatre (4.864) parts sociales de Classe J (chacune une Part Sociale de Classe J, collectivement les Parts Sociales de Classe J) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

toutes souscrites et entièrement libérées."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'annulation des Parts Rachetées dans le registre des associés de la Société et d'effectuer toutes formalités y relatives (en ce compris, afin d'éviter toute confusion, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille Euros (2.000.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante, que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte au mandataire de la partie comparante, il l'a signé avec le notaire instrumentant.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2014. Relation: LAC/2014/51095 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196438/219.

(140218470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Taha International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 176.729.

In the year two thousand and fourteen, the twentieth day of November.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Taha International S.A.", a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, incorporated on April 9th, 2013 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1016 dated April 29th, 2013, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176.729 (the "Company").

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on July 26th, 2013 pursuant to a deed of Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2349 dated September 24th, 2013.

The meeting is declared open by M. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, in the chair, who appointed as secretary Mrs. Monique GOERES, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

Agenda:

1. Waiver of convening notices;

2. Creation of a new class of shares in the share capital of the Company the Preference Shares;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million United States Dollars (USD 2,000,000.-), in order to bring it from its current amount of seven million five hundred thousand United States Dollars (USD 7,500,000.-) to nine million five hundred thousand United States Dollars (USD 9,500,000.-), by way of issuance of two hundred fifty-five thousand (255,000) A Ordinary Shares, of two hundred forty-five thousand (245,000) B Ordinary shares, and of one million five hundred thousand (1,500,000.-) Preference Shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each;

4. Subscription and liberation;

5. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" 5.1. The share capital is set at nine million five hundred thousand United States Dollars (USD 9,500,000.-) represented by four million eighty thousand (4,080,000) A Ordinary Shares, three million nine hundred twenty thousand (3,920,000) B Ordinary Shares, and one million five hundred thousand (1,500,000) Preference Shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

6. amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, and to any employee of "Maitland Luxembourg S.A." having its registered office at 58, rue Charles Martel (RCS Luxembourg B 13.583), each acting individually, to proceed on behalf of the Company with (i) the creation of the class of Preference Shares, and (ii) the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

II) The shareholders represented, the proxy-holder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed "ne varietur" by the proxy-holder, the members of the bureau of the Meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present Meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the Meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote:

First resolution

The entire share capital is represented at the Meeting, the shareholders waive the convening themselves to be duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available before the meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to create a new class of shares in the share capital of the Company: the Preference Shares.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million United States Dollars (USD 2,000,000.-), in order to bring it from its current amount of seven million five hundred thousand United States Dollars (USD 7,500,000.-) to nine million five hundred thousand United States Dollars (USD 9,500,000.-), by way of issuance of two hundred fifty-five thousand (255,000) A Ordinary Shares, of two hundred forty five thousand (245,000) B Ordinary shares and of one million five hundred thousand (1,500,000) Preference Shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the "New Shares").

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Meeting accepted the subscription of the New Shares by the current shareholders of the Company:

- one hundred twenty-five thousand (125,000) A Ordinary Shares by Mr. John Anthony WITTER, born on January 15th, 1962, in Ellesmere Port, United Kingdom, whose professional address is Flat No. 2, Building No. 132, Road No. 45, Block No. 545, Block Name AL QURAYYAH, PO Box 20451, Bahrain, represented by Mrs. Virginie PIERRU, prenamed, by virtue of a proxy aforesaid, and fully paid-up by way of a contribution in kind consisting of the certain, liquid and due immediately claim (the "Witter Claim") for an amount of USD 125,000.- (one hundred twenty-five thousand United States Dollars) that Mr. John Anthony WITTER, prenamed, holds against the Company;

- one hundred thirty thousand (130,000) A Ordinary Shares by Mr. Frank POLLMANN, born on September 17th, 1962, in Hamburg, Federal Republic of Germany, whose address is Building No. 160, Road No 47, Block No. 551, Block Name AL QURAYYAH, PO Box 20451, Bahrain, represented by Mrs. Virginie PIERRU, prenamed, by virtue of a proxy aforesaid, and fully paid-up by way of a contribution in kind consisting of the certain, liquid and due immediately claim (the "Pollmann Claim") for an amount of USD 130,000.- (one hundred thirty thousand United States Dollars) that Mr. Frank POLLMANN, prenamed, holds against the Company.

- one million five thousand (1,500,000) Preference Shares and two hundred forty-five thousand (245,000) B Ordinary Shares by "Ivory Investments Two S.à r.l.", a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) existing and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176.765, represented by Mrs. Virginie PIERRU, prenamed, by virtue of a proxy aforesaid, and fully paidup by way of a contribution in kind consisting of the certain, liquid and due immediately claim (the "Ivory Investments Two S.à r.l. Claim") for an amount of USD 1,745,000.- (one million seven hundred forty five thousand United States Dollars) that "Ivory Investments Two S.à r.l.", prenamed, holds against the Company.

Existence proof and evaluation of the contribution in kind:

Proof of holding and evaluating the Witter Claim, the Pollmann Claim and the Ivory Investments Two S.à r.l. Claim has been given to the notary by a report drawn up in compliance with articles 26-1 and 32-1 (5) law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, on October 6th, 2014 by "ECOVIS Crown Audit, S.à r.l.," having its registered office at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (RCS Luxembourg B 124 574) signed by M. Philip VAN DER WES-THUIZEN, independent auditor, residing professionally at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, wherein the contributions in kind so contributed have been described and valued (the "Report"), as well as interim financial statements as at October 31st, 2014 (the "Interim Accounts").

The person appearing produced the Report, the conclusion of which is as follows:

«Conclusion:

Based on review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Debts are not least equal to the number and nominal value of the shares to be issued in consideration for the conversation of the Debts.»

The Report and Interim Accounts, having been signed "ne varietur" by the attorney and notary, will remain attached to this deed to be registered with it.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting amends the article 5.1 of the Articles of Incorporation of the Company in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The share capital is set at nine million five hundred thousand United States Dollars (USD 9,500,000.-) represented by four million eight thousand (4,080,000) A Ordinary Shares, three million nine hundred twenty thousand (3,920,000) B Ordinary Shares, and one million five hundred thousand (1,500,000) Preference Shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the register of Shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, and to any employee of “Maitland Luxembourg S.A.” having its registered office at 58, rue Charles Martel (RCS Luxembourg B 13.583), each acting individually, to proceed on behalf of the Company with (i) the creation of the class of Preference Shares, and (ii) the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand eight hundred Euro (EUR 2,800.-).

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt novembre.

Par devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») des actionnaires de «Taha International S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, constituée le 9 Avril 2013 en vertu d'un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1016 en date du 29 Avril 2013, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 176.729 (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés le 26 Juillet 2013 en vertu d'un acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations numéro 2349 en date du 24 Septembre 2013.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de M. Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, qui désigne comme secrétaire Mme Monique GOERES, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux convocations;
2. Création d'une nouvelle classe d'action du capital social de la Société dénommée les Actions Préférentielles;
3. Augmentation du capital social de la Société par un montant de deux millions de dollars américains (USD 2.000.000,-), afin de le porter de son montant actuel de sept millions cinq cent mille dollars américains (USD 7.500.000,-) à neuf millions

cinq cent mille dollars américains (USD 9.500.000,-), par émission de deux cent cinquante-cinq mille (255.000) actions ordinaires A, de deux cent quarante-cinq mille (245.000) actions ordinaires B, et de un million cinq cent mille (1.500.000) actions préférentielles, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune;

4. Souscription et libération;

5. Modification ultérieure de l'article 5.1 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à neuf millions cinq cent mille dollars américains (USD 9.500.000,-) représenté par quatre millions quatre-vingt mille (4.080.000) actions ordinaires A, trois millions neuf cent vingt mille (3.920.000) actions ordinaires B, et un million cinq cent mille (1.500.000) actions préférentielles sous forme nominatives, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois, par une résolution de l'Assemblée Générale, statuant conformément aux conditions requises pour la modification des statuts."

5. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, et à tout employé de «Maitland Luxembourg S.A.» ayant son siège social au 58, rue Charles Martel (RCS Luxembourg B 13.583), agissant chacun individuellement, de procéder au nom de la Société (i) la création de la classe d'actions préférentielles, et (ii) l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

II) Les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à l'assemblée générale, les actionnaires renoncent aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendue accessible avant l'assemblée générale.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer une nouvelle catégorie d'action du capital social de la Société: les Actions Préférentielles.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de deux millions de dollars américains (USD 2.000.000,-), afin de le porter de son montant actuel de sept millions cinq cent mille dollars américains (USD 7.500.000,-) à neuf millions cinq cent mille dollars américains (USD 9.500.000,-), par émission de deux cent cinquante-cinq mille (255.000) actions ordinaires A, de deux cent quarante-cinq mille (245.000) actions ordinaires B, et de un million cinq cent mille (1.500.000) actions préférentielles, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune (les «Nouvelles Actions»).

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription des Nouvelles Actions et le paiement intégral de la prédite augmentation de capital, comme suit:

Souscription - Libération

L'Assemblée a accepté la souscription des Nouvelles Actions par les actionnaires actuels de la Société:

- cent vingt-cinq mille (125.000) actions ordinaires A souscrites par M. John Anthony WITTER, né le 15 janvier 1962 à Ellesmere Port, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle Flat No. 2, Building No. 132, Road No. 45, Block No. 545, Block Name AL QURAYYAH, PO Box 20451, Bahrain, représenté par Mme Virginie PIERRU, prénommée, en vertu d'une procuration susmentionnée et les libère intégralement moyennant apport en nature consistant en la conversion totale d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible (la «Créance Witter») d'un montant total de cent vingt-cinq mille dollars américains (USD 125.000,-) que M. John Anthony WITTER, prénommé, détient envers la Société;

- cent trente mille (130.000) actions ordinaires A souscrites par M. Frank POLLMANN, né le 17 septembre 1962, à Hamburg, Allemagne, ayant pour adresse Building No. 160, Road No 47, Block No. 551, Block Name AL QURAYYAH, PO Box 20451, Bahrain, représenté par Mme Virginie PIERRU, prénommée, en vertu d'une procuration susmentionnée, et les libère intégralement moyennant apport en nature consistant en la conversion totale d'une créance certaine, liquide

et immédiatement exigible (la «Créance Pollmann») d'un montant total de cent trente mille dollars américains (USD 130.000,-) que M. Frank POLLMANN, prénommé, détient envers la Société; et

- un million cinq cent mille (1.500.000) Actions Préférentielles et deux cent quarante-cinq mille (245.000) Actions Ordinaires B par Ivory Investments Two S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, (RCS Luxembourg B 176.765), représentée par Mme Virginie PIERRU, prénommée, en vertu d'une procuration susmentionnée, et les libère intégralement moyennant apport en nature consistant en la conversion totale d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible (la «Créance Ivory Investments Two S.à r.l.») d'un montant total de un million sept cent quarante-cinq mille dollars américains (USD 1.745.000,-) que Ivory Investments Two S.à r.l., prénommée, détient envers la Société.

Existence, preuve et évaluation de l'apport en nature:

Preuve de la détention et de l'évaluation de la Créance Witter, de la Créance Pollmann et de la Créance Ivory Investments Two S.à r.l. a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un rapport rédigé conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, en date du 6 octobre 2014 par ECOVIS Crown Audit S.à r.l. ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (RCS Luxembourg B 124 574) signé par Monsieur Philip VAN DER WESTHUIZEN, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, dans lequel les apports en natures apportés ont été décrits et évalués (le «Rapport»), ainsi que des comptes intermédiaires arrêtés au 31 octobre 2014 (les «Comptes Intérimaires»), dont la conclusion du Rapport est la suivante:

«Conclusion:

Based on review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Debts are not least equal to the number and nominal value of the shares to be issued in consideration for the conversation of the Debts.»

Le Rapport et les Comptes Intérimaires, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec lui.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée modifie l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, de sorte qu'il est désormais rédigé comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à neuf millions cinq cent mille dollars américains (USD 9.500.000,-) représenté par quatre millions quatre-vingt mille (4.080.000) actions ordinaires A, trois millions neuf cent vingt mille (3.920.000) actions ordinaires B, et un million cinq cent mille (1.500.000) actions préférentielles sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois, par une résolution de l'Assemblée Générale, statuant conformément aux conditions requises pour la modification des statuts."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, et à tout employé de «Maitland Luxembourg S.A.», ayant son siège social au 58, rue Charles Martel (RCS Luxembourg B 13.583) agissant chacun individuellement, de procéder au nom de la Société: (i) la création de la classe d'actions préférentielles, et (ii) l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille huit cents euros (2.800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2014. LAC/2014/55590. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 08 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196385/264.

(140218436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Scarabénoir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 157.364.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le vingt-six novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2230 Luxembourg, 20, avenue Pasteur,

Lequel comparant, représenté comme il est dit ci-avant, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée Scarabénoir S.à r.l. est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 157.364, établie et ayant son siège social au L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, ci-après nommée la "Société", a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 décembre 2010, publié auprès le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 3 février 2011 sous le numéro 225.

- Que le capital social de la Société est fixé à quinze mille Euros (EUR 15.000.-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-), entièrement souscrites et libérées;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme associé unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que l'associé unique aujourd'hui à l'occasion de la dissolution a renoncé de façon définitive et irrévocable à la totalité des ces créances envers la société que tout le passif de la Société envers le tiers est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné, ainsi que cela résulte du rapport du liquidateur joint en annexe au présent acte; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'associé unique selon sa valeur comptable de bilan;

- Que parmi les actifs de la société transférés à l'associé unique figurent les immeubles suivants, savoir:

Un ensemble immobilier situé à BELFORT (TERRITOIRE DE BELFORT) 90000 25 Rue du Quatorze Juillet, et 34A 36 et 38 rue de Colmar.

Section	N°	Lieudit	Surface
AH	623	34 RUE DE COLMAR	00ha01a84ca

Désignation des BIENS:

Au 38 rue de Colmar:

Lot numéro un (1):

Au rez-de-chaussée, premier et deuxième étage: un appartement de type duplex avec entrée indépendante sur rue (entrée à gauche en regardant la façade- à côté de la porte d'entrée de la cave) et comprenant:

- Au rez-de-chaussée: entrée, WC, salle à manger/cuisine,
- Au premier étage: salon, dégagement, salle d'eau/WC, chambre n°01, chambre n°02
- Au deuxième étage: palier, mezzanine, salon, une terrasse

Et les quatre cent quatre-vingt dix sept millièmes (497/1000^{èmes}) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quatre (4):

Au rez-de-chaussée, une cave avec entrée indépendante à gauche en regardant la façade.

Et les trente-huit millièmes (38/1000^{èmes}) de la propriété du sol et des parties communes générales.

- Que le susdit immeuble n'est pas grevé de dettes hypothécaires. ainsi que cela résulte d'un relevé hypothécaire du 22 novembre 2014 délivré par la Direction Générale des Finances Publiques/Service de la Publicité Foncière de Belfort, ce que l'associé unique constate expressément. Dans le cadre de l'achat de cet ensemble immobilier, la société a cependant contracté, sous le cautionnement de l'associé unique, un emprunt bancaire libre, lequel emprunt est repris intégralement, suite à la dissolution de la société, par l'associé unique et est également renseigné dans les comptes de liquidation.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société à responsabilité limitée LUXFIDUCIA, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg,

20, avenue Pasteur, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B71.529, désigné "commissaire à la dissolution" par l'actionnaire unique de la Société;

- Que pourtant la dissolution de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant unique de la Société;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au 20, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
- Que pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Van Hoek et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1 décembre 2014. Relation: LAC/2014/56925. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196311/75.

(140219279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Seril, Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 49.575.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AQUALAN FINANCE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 136.550 établie et ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ci-après dénommée l'«actionnaire unique»,

ici représentée par Monsieur Massimiliano SELIZIATO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 21 novembre 2014 à Luxembourg,

laquelle procuration restera jointe au présent acte.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la Société dénommée SERIL, une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 49.575, établie et ayant son siège social au 3, Rue des Bains, L-1212 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, alors notaire de résidence à Bascharage (Grand-Duché de Luxembourg), le 2 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 124 du 1995, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu le 18 décembre 2009, suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 351 du 17 février 2010;

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 35.000,- (trente cinq mille euros) représenté par 3.500 (trois mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune;

- que l'actionnaire unique est propriétaire de la totalité des 3.500 (trois mille cinq cents) actions émises par la Société;

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société et qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter:

* que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné;

* qu'il déclare irrévocablement reprendre avec effet à partir de ce jour tout le passif de la Société tel que détaillé dans la situation en annexe du présent acte;

* que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel;

* qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

* que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique en date de ce jour;

* que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par ELDEK S.A., 3, Rue des Bains, L-1212 Luxembourg, désignée "commissaire à la liquidation" par l'actionnaire unique de la Société;

- que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration de la Société et au commissaire aux comptes;

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: 3, Rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

- que pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SELIZIATO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 décembre 2014. Relation: LAC/2014/57081. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé) I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 décembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014196340/63.

(140218405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Avilux Travel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 169.890.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014194711/9.

(140218287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Airetsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.587.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 novembre 2014

L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat d'administrateur.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Richard SIMPSON, demeurant à «Serenity» No 8 Lancaster Ridge, Westmoreland, St James, Barbados, West Indies;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 novembre 2014

Est nommé président du conseil d'administration Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Référence de publication: 2014194677/29.

(140218230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Apasco Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 158.213.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de novembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, retraité, demeurant à L-2210 Luxembourg, 56, Boulevard Napoléon 1^{er}.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Apasco Services S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 158213, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 562 du 25 mars 2011;

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de la Société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de transférer le siège social de la Société de Munsbach à L-2210 Luxembourg, 56, Boulevard Napoléon 1^{er}.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide modifier subséquemment les deux premiers alinéas de l'article 3 des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

"Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et à tout autre endroit dans la commune du siège social vertu d'une décision du conseil de gérance."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinq euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. LEGENDRE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 novembre 2014. LAC/2014/56294. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194647/38.

(140217148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.
